

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Contrat de Ville 2024-
2030**

SEANCE DU MARDI 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 13 mars 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle
MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Pierre SUREDA à Catherine PAPUT,
Serap ALP Eric BOUCOURT,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK.

Secrétaire de séance :

Vincent PETITJEAN

CONTRAT DE VILLE 2024-2030

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n°4 du 29 juin 2015 relative à la programmation du Contrat de Ville 2015 ;
- **Vu** la délibération n°6 du 15 décembre 2024 relative à la validation des actions Contrat de Ville 2016 ;
- **Vu** la délibération n°13 du 20 mars 2017 relative à la validation des actions Contrat de Ville 2017 ;
- **Vu** la délibération n°18 du 19 mars 2018 relative à la validation des actions Contrat de Ville 2018 ;
- **Considérant** que le Contrat de Ville 2015-2023 est terminé.

Il a fait l'objet d'une évaluation en 2022. En 2023, les contours des futurs contrats de ville ont été indiqués avec l'annonce d'une nouvelle géographie prioritaire, une contribution citoyenne et un financement pluriannuel sur des priorités resserrées. Pour la définition des périmètres, les critères d'éligibilité sont les mêmes qu'en 2014. L'Etat était chargé d'organiser une concertation citoyenne. Sur la Ville de THIERS, cette dernière s'est traduite par la diffusion d'un questionnaire notamment au travers des associations et des structures travaillant dans les quartiers et de réunions publiques.

Le futur contrat de ville Thiers Dore et Montagne couvre la période 2024-2030 et traduit la volonté de l'ensemble des acteurs du territoire de mettre en place une politique spécifique et ambitieuse sur les secteurs les plus défavorisés de la Communauté de communes.

Afin de mieux prendre en compte les réalités territoriales, ce nouveau contrat porte tout d'abord sur un « quartier prioritaire » de THIERS ayant un périmètre élargi, par rapport aux anciens Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) des MOLLES-CIZOLLES et du Centre ancien. En outre, ce nouveau contrat intègre un périmètre dit « vulnérable » que constitue le centre bourg de LA MONNERIE LE MONTEL.

Le contrat de ville 2024-2030 a pour objectif de réduire les écarts de situation entre les habitants de l'intercommunalité, grâce à des actions préventives et curatives, en réponse aux problématiques constatées lors du diagnostic participatif. Ce dernier a associé l'ensemble des composantes du territoire, élus, services des collectivités territoriales et de l'État, associations et habitants des quartiers. Les différentes étapes de la démarche ont permis de déterminer les enjeux principaux pour ces territoires et les orientations à mettre en œuvre dans le cadre du contrat de ville.

Le présent contrat de ville s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- Accompagner la jeunesse depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle ;
- Améliorer l'accès aux soins pour les habitants en situation de fragilité ;
- Garantir la sécurité des habitants et un cadre de vie agréable ;
- Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 25 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID et Serap ALP) :



- **Approuve** la signature du contrat de ville 2024-2030 tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Le secrétaire de séance,



Vincent PETITJEAN

Le Maire,



Stéphane RODIER